

L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT : BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX

Depuis avril 2017, le département du Commerce des États-Unis impose en moyenne 20 % de droits sur le bois d'œuvre résineux canadien. Cette action est punitive, injuste et mal informée; et elle nuit aux emplois et aux consommateurs américains. Voici pourquoi.

LE MARCHÉ AMÉRICAIN BESOIN DU BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX CANADIEN

L'industrie américaine du bois d'œuvre produit moins de 70 % du bois d'œuvre nécessaire à la construction et à la rénovation de maisons. Le bois d'œuvre canadien vient combler le manque. Les droits imposés sur le bois d'œuvre canadien représentent en réalité une taxe de 20 % pour les consommateurs américains, ce qui nuit aux acheteurs de maisons et aux secteurs de l'habitation et de la construction. Ces droits mettent également en péril la sortie de la crise de 2009 du marché immobilier américain.

Association nationale des constructeurs d'habitations estime que des droits:

- mettront en péril plus de 9 300 emplois américains à temps plein;
- conduiront à une perte de salaire de 577 millions de dollars;
- en combinaison avec les prix élevés du bois d'œuvre, diminueront l'offre et augmenteront les prix des maisons de plus de 4 000 \$.

LE CANADA SUIT LES RÈGLES

Le Canada ne subventionne pas son industrie du bois d'œuvre résineux. Alors que les États-Unis ont tenté de le démontrer depuis trente ans, des groupes internationaux de spécialistes se sont de façon répétée prononcés en faveur du Canada. Cette fois, comme par le passé, le Canada défend ses intérêts dans le cadre de l'ALENA et devant l'Organisation mondiale du commerce.

De plus, l'industrie canadienne du bois d'œuvre est un modèle.

- Beaucoup de travailleurs au Canada sont syndiqués.
- Le Canada a des protections environnementales strictes contre l'exploitation forestière excessive.
- Les normes de sécurité canadiennes sont parmi les plus strictes au monde.





NOTRE BOIS D'ŒUVRE SUPPORTE VOS EMPLOIS

Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis sont libres, équitables et favorisent des emplois bien rémunérés. Le secteur du bois d'œuvre ne fait pas exception. Les entreprises canadiennes ont beaucoup investi dans leurs activités aux États-Unis et représentent plus de 15 % de la production totale des États-Unis. Elles emploient des milliers d'Américains de la classe moyenne, soutenant des industries et des communautés connectées à travers le pays.

NOUS AVONS BESOIN D'UNE NOUVELLE ENTENTE

De 2006 à 2015, le Canada et les États-Unis ont conclu un accord sur la gestion du commerce du bois d'œuvre résineux. Cet accord a apporté prévisibilité et stabilité à l'industrie du bois d'œuvre des deux côtés de la frontière. Le temps est venu pour les États-Unis et le Canada de trouver une solution durable, mettant fin aux coûteux défis juridiques et permettant aux entreprises et aux consommateurs de progresser. Des emplois sont en jeu.

« Nous exhortons l'administration américaine à annuler ces droits de douane qui nuisent aux travailleurs et aux collectivités du Canada. Ces droits de douane constituent également une taxe imposée aux familles américaines de classe moyenne, pour qui l'achat d'une maison, les réparations et les rénovations seront donc plus coûteuses. »

> — Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères du Canada

